



Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230803-2023\_167\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Conventions de mise à disposition de la piscine municipale pour la saison sportive 2023-2024 / ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS (3.5)**

Service : *Actions éducatives et sports (AC)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision municipale n° 2023\_104\_DEC en date du 26 mai 2023 révisant les tarifs de la piscine municipale à compter du 1er septembre 2023 ;

**VU** la nécessité de conventionner l'utilisation de la piscine municipale au titre de la saison sportive 2023-2024, pour les organismes publics et privés poursuivant des missions de service public ;

**VU** les projets de conventions en annexe ;

**CONSIDÉRANT** que la mise à disposition de la piscine municipale est consentie :

- A titre gracieux pour notamment les écoles de la ville de Gex, le Centre de secours, la gendarmerie, l'association l'Âge d'or, la micro-crèche Bulles d'étoiles, la Gym Volontaire de Gex, Pays de Gex Natation...
- A titre onéreux pour les organismes ne dépendant pas directement de la Ville de Gex, et notamment, les écoles des communes de Chevry, Divonne-les-Bains, Cessy, Echenevex, Segny, Crozet, Sauvigny, Vesancy et Versonnex..., les Hommes-grenouilles de Divonne-les-Bains...

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** les conventions ci-dessus mentionnées avec les organismes gestionnaires des établissements scolaires, les communes et les associations concernés.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 3 août 2023.

L'adjoint au maire,  
Christian PELLÉ



L'adjoint au maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 4 août 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 4 août 2023.